

DELFL Pro B1

CATEGORIE : B

Vue d'ensemble

Domaine(s) d'activité professionnel dans lequel(s) est utilisé la certification :

- Spécifique : ■ **Services à la personne et à la collectivité - Formation initiale et continue**

Reconnaissance d'un niveau de français (B1) harmonisé sur les niveaux du cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) du Conseil de l'Europe)

Code(s) NAF : **85.42Z**

Code(s) NSF : **100**

Code(s) ROME : **K2111**

Formacode : **15254**

Date de création de la certification : **22/05/1985**

Mots clés : **Evaluation**, **diplome**, **LANGUE**, **Français Langue Etrangère**

Identification

Identifiant : **1692**

Version du : **22/03/2016**

Références

Consensus, reconnaissance ou recommandation :

Formalisé :

- [Arrêté du 10/07/2009](#)
- [Arrêté du 22/05/1985](#) :

Non formalisé :

- **Le DELF et le DALF sont les diplômes officiels délivrés par le ministère français de l'éducation nationale, pour certifier les compétences en français des candidats étrangers et des Français originaires d'un pays non francophone et non titulaires d'un diplôme de l'enseignement secondaire ou supérieur public français. Le CIEP, membre du groupe d'experts, conçoit les épreuves du DELF et du DALF et assure la gestion pédagogique et administrative de ce diplôme.**

Norme(s) associée(s) :

—

Descriptif

Objectifs de l'habilitation/certification

Le DELF Pro B1 est un diplôme du ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, validant une compétence à communiquer en français en contexte professionnel, correspondant au niveau B1 du Cadre européen commun de référence pour les langues du Conseil de l'Europe.

Lien avec les certifications professionnelles ou les CQP enregistrés au RNCP

- aucun

Descriptif général des compétences constituant la certification

Le DELF Pro repose sur des savoirs, des savoir-faire, des savoir être et des savoir apprendre, présents dans la compétence à communiquer langagièrement sur les plans linguistique, sociolinguistique et pragmatique en contexte professionnel. La mise en œuvre de cette compétence dans la réalisation d'activités langagières en contexte professionnel relève de la compréhension, l'expression, l'interaction et la médiation. Ce schéma a conditionné l'élaboration des examens au sein desquels sont systématiquement évaluées, pour chaque niveau, les quatre activités langagières, avec selon les niveaux une place plus ou moins importante accordée à l'interaction et à la médiation.

Le niveau B1 se caractérise par la capacité du locuteur à comprendre les points essentiels quand un langage clair et standard est utilisé et s'il s'agit de choses familières ; à se débrouiller dans la plupart des situations rencontrées en voyage dans une région où la langue cible est parlée ; à produire un discours simple et cohérent sur des sujets familiers et dans ses domaines d'intérêt ; à raconter un événement, une expérience ou un rêve, à décrire un espoir ou un but et exposer brièvement des raisons ou explications pour un projet ou une idée.

Modalités générales

La version dite « DELF Pro » (niveaux A1, A2, B1, B2) est, de par la nature des supports utilisés et des thèmes abordés, destinée à des adultes non francophones, professionnels ou en voie de professionnalisation, et ce quel que soit le métier et quel que soit le poste occupé puisque les épreuves du DELF Pro ne concernent pas un secteur d'activité en particulier et sont conçues dans une perspective de transversalité professionnelle.

Le DELF Pro ne convient donc pas à des publics plus jeunes et n'ayant aucune connaissance sur le monde du travail, bien qu'aucune limite d'âge ne soit officiellement fixée pour l'inscription aux épreuves.

Extrait de l'arrêté ministériel du 10/07/2009, Art. 2 : « Les niveaux A1, A2, B1 et B2 du DELF comportent une "option professionnelle", qui peut être proposée aux candidats désireux de faire valoir leur connaissance du français dans le cadre de leur activité professionnelle actuelle ou future. »

Liens avec le développement durable

Aucun

Public visé par la certification

- adultes non francophones, professionnels ou en voie de professionnalisation, et ce quel que soit le métier et quel que soit le poste occupé

Valeur ajoutée pour la mobilité professionnelle et l'emploi

Pour l'individu

Reconnaissance personnelle, sociale et, surtout, professionnelle

Pour l'entité utilisatrice

Les diplômes du DELF Pro sont des certifications valides, calibrées, sensibles, standardisées et équitables, destinées à toute personne qui, pour des raisons professionnelles, souhaite faire valider ses connaissances en français de façon fiable, équitable et officielle. Pour garantir les qualités métriques et pédagogiques des outils d'évaluation, le CIEP dispose d'une cellule d'expertise pédagogique et psychométrique. L'approche psychométrique permet de s'assurer de la mesure

précise et effective des compétences des candidats et apporte la garantie d'un haut niveau de fidélité des épreuves.

Evaluation / certification

Pré-requis

Le diplôme DELF Pro B1 peut être proposé à tous les publics.

Extrait de l'arrêté ministériel du 17/07/2005, Art. 1er : « Les personnes de nationalité étrangère et les Français originaires d'un pays non francophone et non titulaires d'un diplôme de l'enseignement secondaire ou supérieur public français peuvent se voir délivrer un diplôme d'études en langue française (DELF) ou un diplôme approfondi de langue française (DALF) qui leur sont réservés. »

Extrait de l'arrêté ministériel du 10/07/2009, Art. 2 : « Les niveaux A1, A2, B1 et B2 du DELF comportent une "option professionnelle", qui peut être proposée aux candidats désireux de faire valoir leur connaissance du français dans le cadre de leur activité professionnelle actuelle ou future. »

Compétences évaluées

Le DELF Pro B1 évalue les quatre compétences langagières dans le contexte général suivant : s'impliquer dans des tâches professionnelles et accomplir différentes missions professionnelles.

1 - Compréhension orale : comprendre trois documents enregistrés ayant trait à des sujets concrets de la vie professionnelle.

Durée : 25 minutes / 25 points

2 - Compréhension des écrits : comprendre deux

documents écrits ayant trait à des sujets relatifs au domaine professionnel.

Durée : 35 minutes / 25 points

3 - Production écrite : Expression écrite d'une attitude personnelle sur un thème professionnel

Durée : 45 minutes / 25 points

4 - Production orale (épreuve individuelle avec un jury) : se présenter lors d'un entretien dirigé ; interagir pour résoudre une situation problématique ; exprimer un point de vue à partir d'un document déclencheur.

Durée : 15 minutes / 25 points (10 minutes de préparation)

Niveaux délivrés le cas échéant (hors nomenclature des niveaux de formation de 1969)

Le DELF Pro B1 valide le niveau B1 du Cadre européen commun de référence pour les langues.

Centre(s) de passage/certification

- 199 centres agréés sur toute la France : http://www.ciep.fr/sites/default/files/liste_centres_fr.pdf

La validité est Permanente

Possibilité de certification partielle : non
Matérialisation officielle de la certification :
un diplôme sécurisé

Plus d'informations

Statistiques

340 candidats reçus en 2014 sur 406 candidats inscrits.

Autres sources d'information

<http://www.ciep.fr/delf-pro>